

Mon père est malade et endetté héritons nous de c dette

Par patricia, le 12/03/2011 à 17:05

Bonjour,

mon père a un cancer tres avancé et il est rempli de dette, il a quatres enfants, serons nous obligé de régler ses dettes apres son déces?

merci

Par mimi493, le 12/03/2011 à 17:23

si vous acceptez la succession explicitement ou implicitement, oui

Par corima, le 12/03/2011 à 19:02

Vous n'heriterez pas des dettes de votre père si vous refusez la succession. ATTENTION, le simple fait de vider l'appartement de votre pere vaut acceptation de la succession, donc vous ne faites RIEN.

S'il y a des photos ou des souvenirs que vous voulez recuperer et que vous savez qu'il ne reste plus d'espoir que votre père guerisse, faites le maintenant, apres il sera trop tard

Par patricia , le 14/03/2011 à 11:41	
merci	